



2024/

## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### DÉCISION N° 2024/087

Du mercredi 3 avril 2024

### Fixant les modalités de règlement du contrat de prestation pour des dispositifs sanitaires avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne ADPC91 pour le carnaval, le bal, les cinémas en plein air et le feu d'artifice

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** le contrat de prestation pour des dispositifs sanitaires à l'occasion du carnaval le dimanche 26 mai 2024, du bal le samedi 13 juillet 2024, des cinémas en plein air le dimanche 14 juillet 2024 et le samedi 31 août 2024 et du feu d'artifice le dimanche 14 juillet 2024 avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne ADPC91,

### DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER un contrat de prestation pour des dispositifs sanitaires avec l'Association Départementale de Protection Civile de l'Essonne ADPC91, dont le siège se situe Boîte postale 238 – 91007 EVRY CEDEX à l'occasion des événements suivants :

1. **Carnaval** : Equipe 4 secouristes + Véhicule de premiers secours à personnes VPSP (forfait ½ journée)

Date : dimanche 26 mai 2024

Horaires : 11h00- 19h30

Lieu : Anneau de Roller, Allée Rose Valland, 91130 RIS-ORANGIS

2. **Bal** : Binôme d'intervention + lot B (forfait ½ journée)

Date : samedi 13 juillet 2024

Horaires : 20h00- 01h00

Lieu : Mairie de Ris-Orangis, Place du Général de Gaulle, 91130 RIS-ORANGIS

3. **Cinéma en plein air** : Binôme d'intervention + lot B (forfait ½ journée)

Date : dimanche 14 juillet 2024

Horaires : 19h00 – 21h30

Lieu : Stade Roger Latruberce, rue de Fromont, 91130 RIS-ORANGIS

2024/

4. **Feu d'artifice** : Equipe 4 secouristes + Véhicule de premiers secours à personnes VPSP (forfait ½ journée)  
Binôme d'intervention + lot B (forfait ½ journée)

Date : dimanche 14 juillet 2024

Horaires : 21h30 – 00h00

Lieu : Stade Roger Latruberce, rue de Fromont, 91130 RIS-ORANGIS

5. **Cinéma en plein air** : Binôme d'intervention + lot B (forfait ½ journée)

Date : samedi 31 août 2024

Horaires : 20h00 – 00h00

Lieu : Anneau de Roller, allée Rose Valland, 91130 RIS-ORANGIS

**ARTICLE 2** : Le prestataire s'engage à assurer des prestations sanitaires à l'occasion des événements estivaux et à respecter les obligations réglementaires et fiscales en vigueur en leur qualité d'employeur de participants.

**ARTICLE 3** : La dépense afférente à ce contrat, soit 1 295 € TTC se décompose comme suit :

- Carnaval du dimanche 26 mai 2024 : 252 € TTC,
- Bal du samedi 13 juillet 2024 : 180 € TTC,
- Cinéma en plein air du dimanche 14 juillet 2024 : 180 € TTC,
- Feu d'artifice du dimanche 14 juillet 2024 : 503 € TTC,
- Cinéma en plein air du samedi 31 août 2024 : 180 € TTC.

Elle sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours : Sous-fonction 311 article 611- Culturel après certification du service fait et présentation de la facture.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 3 avril 2024.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : 18 AVR. 2024

Publié le : 18 AVR. 2024

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Stéphane Raffalli  
Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

